

Bilan d'activité de la commission politiques sociales

I - Membres de la Commission

Virginie Donier

Professeure de droit public – Université de Franche-Comté
Membre associée du Credespo

Martine LONG

Maître de conférences Université d'Angers,

Membre du laboratoire Droit et changement social

Hervé RIHAL

Professeur de droit public Université d'Angers, Directeur du Centre Jean Bodin,
Recherche juridique et politique, EA 4337

II - Structuration de la recherche

V. DONIER :

Organisation et direction scientifique de la journée d'études du 3 décembre 2010 sur le thème : « Politique de l'emploi : quelle place pour les collectivités territoriales ? », actes publiés aux éditions L'Harmattan, collection GRALE ; rédaction d'une synthèse de la journée d'études afin de valoriser le fruit de ces travaux, *Revue Lamy Collectivités Territoriales*, avril 2011, p 63.

Résumé de la recherche : si la politique de l'emploi est une compétence qui demeure dans le giron étatique, les collectivités territoriales exercent néanmoins des attributions susceptibles de servir et de compléter les orientations définies au niveau national. Cela se vérifie tant pour les politiques visant, directement ou indirectement, à soutenir l'emploi et à lutter contre l'exclusion professionnelle, que pour la politique de l'emploi public. Au regard des compétences exercées par les collectivités territoriales, la lutte contre le chômage apparaît ainsi comme une compétence partagée. Les communications et les publications issues de la journée d'études ont permis de le démontrer. La recherche a permis d'analyser les relations que les collectivités territoriales entretiennent avec l'Etat dans le domaine de l'emploi afin de

s'interroger sur la complémentarité de leurs actions respectives, et sur la marge de manœuvre dont disposent les échelons locaux.

Cette journée d'études a été financée par le Grale et le CRJFC de l'Université de Franche-comté

Plan de l'ouvrage :

AVANT PROPOS

Virginie DONIER, Professeur de droit public – Université de Franche-Comté

PROPOS INTRODUCTIFS : L'ambiguïté des relations entre l'État et les collectivités territoriales

Jean-Marie PONTIER, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne – Université de Paris 1

Première partie – La lutte contre le chômage : une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales

I/- Les compétences des collectivités territoriales susceptibles d'agir sur l'emploi

1/- La conditionnalité des aides économiques et l'emploi : les prémices d'un droit sans obligation ni sanction ?

Alexandre DESRAMEAUX, Maître de conférences en droit public – Université de Franche-Comté – CRJFC

2/- *La formation professionnelle et l'emploi dans les territoires : relations, opportunités et pistes d'action*

Guy OURLIAC, Ingénieur de recherches au Centre de Recherche en Management (EAC CNRS) – Université Toulouse I Capitole.

II/- La lutte contre l'exclusion et le retour vers l'emploi

1/- Le revenu de solidarité active : une compétence résolument tournée vers l'insertion professionnelle

Hervé RIHAL, Professeur de droit public – Université d'Angers, Centre Jean BODIN – recherche juridique et politique

2/- Les interventions facultatives des collectivités territoriales en matière d'insertion professionnelle et l'emploi : d'une action sociale parcellaire à la construction d'une véritable politique d'insertion par l'emploi

Martine LONG, Maître de conférences HDR en droit public, Université d'Angers – UMR 3128 Droit et changement social Nantes – Co-directrice du Master 2 Droit des interventions publiques d'Angers

Deuxième partie – Les collectivités territoriales dans la politique de l'emploi public

I/- Les conséquences de la réforme de l'administration sur la fonction publique territoriale

1/- L'impact de la décentralisation sur l'emploi public local

Matthieu HOUSER, Maître de conférences en droit public – Université de Franche-Comté – CRJFC

2/- Les conséquences de la restructuration de l'administration étatique sur la fonction publique territoriale

Joël MEKHANTAR, Professeur de droit public – Université de Bourgogne, CREDESPO (GRAFOP) – Adjoint au Maire de Dijon – Conseiller délégué de la communauté d’agglomération du Grand Dijon

II/- L'évolution des modes de recrutement dans la fonction publique territoriale

1/- La participation des collectivités territoriales à la lutte contre les discriminations

Mohamed AMINE, Directeur de l’Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT

2/- Du concours au contrat : La participation des collectivités territoriales à la « privatisation » de l’emploi public ?

Anne MARCEAU, Maître de conférences en droit public – Université de Franche-Comté – CRJFC

3/- Du concours au contrat : L’intérim dans la fonction publique territoriale : une illustration de la « travaillisation » de l’emploi public ou l’unification du droit de la fonction publique ?

Emmanuel AUBIN, Maître de conférences HDR – Faculté de droit et des sciences sociales de l’Université de Poitiers – Institut de droit public

4/- Du concours au contrat : La participation des collectivités territoriales à la « privatisation » de l’emploi public ? Approche sociologique

Sylvie GUIGON, Maître de conférences en sociologie – Université de Franche-Comté – LASA-UFC (Laboratoire de Sociologie et d’Anthropologie – Université de Franche-Comté)

ARRIERE PROPOS

Claude COURVOISIER, Professeur émérite en science politique – Université de Bourgogne – Credespo

V. Donier :

Organisation et direction scientifique d’une étude consacrée à la récupération des aides sociales par les départements, étude ayant fait l’objet d’un dossier intitulé « Aide sociale : comment les départements font face », AJDA 8 février 2013.

Les départements ont traditionnellement la responsabilité des politiques de solidarité qu’ils partagent et souvent cogèrent avec l’Etat. La crise économique et sociale conjuguée à la création de nouvelles prestations visant à compenser les effets du vieillissement, du chômage, du handicap (etc) se sont traduites par une explosion des dépenses des départements et, notamment, de ceux qui concentrent les populations défavorisées.

Face à ce constat, une étude consacrée au financement de l’aide sociale départementale semblait opportune, étude qui visait notamment à s’interroger sur les différentes sources de financement à la disposition des départements.

Grâce au soutien financier du Grale et au soutien logistique du CRJFC, une enquête a été menée dans une vingtaine de départements afin de mieux appréhender les comportements des départements en matière de récupération des aides sociales, qu’il s’agisse de la récupération opérée au décès de la personnes (recours en récupération sur succession), ou en cas de retour à meilleure fortune par exemple. Cette étude a pris la forme d’un questionnaire permettant de comparer l’usage que font les départements de cette possibilité légale qui constituent une éventuelle source de financement de l’aide sociale.

A cette approche empirique, s'est ajoutée une analyse du contentieux administratif de la récupération.

Ces différentes études ont donné lieu à la publication d'un dossier dans le numéro du 8 février 2013 de l'AJDA (p 271 à 297), dossier consacré au financement de l'aide sociale départementale et au contentieux de ce financement :

- « La solidarité à la charge des départements », V. Donier et J.L. Albert
- « La récupération par les départements des aides versées aux personnes âgées », F. Clerc et V. Donier
- « Le contentieux de la récupération de l'aide sociale des départements », E. Muller
- « Les défis du financement de la dépendance par les départements », M. Houser
- « Le contentieux de l'indu de revenu de solidarité active », A. Ciaudo

Les ARS et la recomposition du système politico-administratif Projet 2014-2016

Problématique

En créant les agences régionales de santé, la loi HPST du 21 juillet 2009 a mis en place un nouvel « objet juridique », qui a suscité des commentaires doctrinaux, lesquels n'ont pas été pour l'instant enrichis par des enquêtes de terrain. Quatre ans après leur mise en place, il est temps de remédier à ce manque.

Le projet envisagé a pour premier but d'analyser ces agences comme un élément majeur de compréhension de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et de ses incidences pour les collectivités territoriales.

Il s'agit d'envisager les incidences de la mise en place et de l'action des ARS en termes de recomposition du système politico-administratif territorial. A cette fin les approches en termes de gouvernance et de régulation seront mobilisées dans une perspective multidisciplinaire. Il s'agira notamment de traiter de la problématique du décroisement et de la rationalisation de l'action publique à l'échelon territorial en abordant le rôle et l'action des ARS de manière concrète afin de savoir comment et dans quelle mesure elles permettent :

- De rapprocher le sanitaire du médico-social,
- De répondre à des enjeux de santé publique et de réduction des inégalités d'accès aux soins et services,
- Une meilleure coordination des acteurs autour du patient / usager et une réduction des hospitalisations évitables,
- Le tout en contribuant au contrôle des dépenses publiques.

A cette fin, il est envisagé de faire porter l'analyse sur des instruments d'action publique dont le déploiement soulève la question de l'articulation des orientations et stratégies de l'Etat central et

des collectivités territoriales, par exemple les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les appels à projets ou encore les programmes territoriaux de santé. Les incidences du déploiement de ces instruments dans le champ médico-social seront également prises en compte, dans la mesure où l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap constituent des enjeux politiques et financiers importants pour les collectivités territoriales.

A partir de ces cas, il s'agira donc d'analyser les relations qui se créent, depuis l'institution des ARS par la loi HPST, entre l'Etat et les collectivités territoriales.

- En quoi les départements et les régions sont-ils aujourd'hui compétents en matière sanitaire et médico-sociale ?
- En quoi les relations des départements avec les ARS sont-elles différentes de celles auparavant entretenues avec les préfets et les anciennes administrations déconcentrées (directions départementales des affaires sanitaires et sociales) ?
- Les relations entre les ARS (établissements publics) et les collectivités territoriales sont-elles équilibrées ?
- On sait que le Code de l'action sociale et des familles a mis en place de nombreuses procédures conjointes, nouvelles et originales : recours aux appels à projets organisé par le décret du 26 juillet 2010, contrôle des établissements (pouvoir d'inspection, d'injonction, de désignation d'administrateurs provisoires, de fermeture). Quel est l'impact des nouveaux plans élaborés par les ARS sur les schémas départementaux qu'ils sont censés prendre en compte ?

Il s'agira ensuite de savoir dans quelle mesure les directeurs généraux disposent d'une autonomie dans les choix d'organisation, dans les relations entre les services centraux de l'ARS et les délégations territoriales, ainsi que de s'interroger sur les relations entre les ARS et les préfets de région et entre les ARS et leurs ministères de tutelle, les instances nationales (Comité National de Pilotage, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Enfin, l'un des objectifs ultérieurs du projet est d'effectuer des analyses de droit et de politiques publiques comparés avec d'autres pays européens (la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Italie) ainsi qu'avec le Canada. Le questionnement portera alors sur :

- Les formes de gouvernance et de régulation des politiques sanitaire et médico-sociale dans ces différents pays, les relations qui s'établissent entre les Etats centraux et les collectivités territoriales dans ce secteur.

L'idée serait de construire un réseau d'étude et de recherche sur les problématiques des politiques sanitaires et médico-sociales locales en relation avec l'Etat et les collectivités territoriales. Il serait ainsi possible de diffuser les résultats de la recherche effectuée notamment par le biais de publications et de colloques associant des collectivités territoriales et de répondre à des appels à projets de recherche nationaux et européens.

Méthodologie

La méthodologie reposera sur des entretiens semi-directifs, des enquêtes sur le terrain (observation) et une étude juridique, sociologique et managériale des documents et schémas produits par les agences régionales de santé. Elle pourra être complétée par une enquête par questionnaire. 4 régions présentant des caractéristiques géographiques, sociodémographiques et organisationnelles différentes, seront étudiées à titre principal (Bretagne, Champagne Ardenne, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur) et 18 autres en mobilisant les équipes locales associées au GRALE.

Protocole d'étude visant toutes les régions (phase 1)

- Analyse des données géographiques et sociodémographiques (en particulier en ce qui concerne les populations âgées et en situation de handicap) ;
- Analyse de la structure organisationnelle de l'ARS, des conseils régionaux et départementaux (avec une focalisation sur les thématiques relatives aux populations âgées et handicapées dans les deux derniers cas). Une attention particulière sera accordée aux dispositifs institutionnalisés de coopération entre ARS et collectivités territoriales autour des thématiques évoquées.
- Analyse des schémas régionaux d'organisation des services médico-sociaux, des appels à projets et des programmes territoriaux de santé (lorsque ces derniers dispositifs sont en place).
- Entretiens avec des responsables clés (en fonction de la taille des régions) :
 - Au sein de l'administration préfectorale.
 - Au sein des ARS : direction ou missions clés en ce qui concerne les questions étudiées (par exemple, démocratie sanitaire et relations avec les collectivités territoriales ; stratégie ; missions relatives aux dispositifs étudiés – conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, appels à projets, programmes territoriaux de santé).
 - Au sein des conseils régionaux et généraux : élus et hauts fonctionnaires territoriaux intervenant sur les questions relatives aux populations âgées et handicapées en relation avec les agences régionales de santé.
- Enquête par questionnaire

Protocole d'étude visant les régions étudiées de manière approfondie (phase 2)

- Dans les quatre régions étudiées de manière approfondie, la phase 1 permettra d'identifier les interlocuteurs (y compris associatifs et socioprofessionnels) susceptibles d'apporter des éléments supplémentaires à propos des questions suivantes (15 entretiens dans chaque région) :
 - Les enseignements tirés de la phase d'élaboration des premiers plans, programmes et schémas dans le champ médico-social ;
 - Les lieux de discussion et de négociation formelle et informelle autorisant des compromis sur : les programmes territoriaux de santé, les appels à projet dans le secteur et la

distribution des ressources (ce dernier point impliquant un questionnement quant aux marges et mécanismes d'ajustement du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie – PRIAC) ;

- L'évolution du rôle de l'assurance-maladie et de ces agents.

- Une étude documentaire détaillée des processus d'élaboration et d'évaluation des appels à projets et programmes territoriaux de santé en vue d'une identification des différentes orientations exprimées et des protagonistes qui les portent (à partir des avis émis par les conseils régionaux – y compris les conseils économiques, sociaux et environnementaux – et généraux, comptes rendus de réunions de conférences de territoire par exemple, ou de comptes rendus des résultats d'appels à projets).
- Le travail documentaire sera complété par un travail d'observation des débats conduits dans les commissions médico-sociales et conférences territoriales des ARS, lors des débats pertinents au sein des conseils régionaux et généraux, au sein des comités spécialisés de ces derniers (personnes âgées et handicapées). Dans le cas des conseils généraux et compte tenu des variations de calendrier qui peuvent exister entre départements, les phases d'élaboration et d'évaluation des schémas personnes âgées et personnes handicapées pourront également faire l'objet d'observations.

Restitution et discussion des résultats (phase 3)

- A l'issue de la recherche deux journées d'études régionales (à Marseille et Brest ou Rennes) et un colloque national seront organisés pour présenter les résultats et les soumettre à discussion. Elus, fonctionnaires territoriaux, acteurs socioprofessionnels et associatifs seront invités.
- La recherche donnera lieu à la publication d'un rapport, d'articles dans des revues scientifiques et professionnelles ainsi que, après le colloque national, à la publication d'un ouvrage.

Calendrier

- Etude interrégionale (phase 1) : mai 2014 – février 2015
- Etude approfondie des 4 régions (phase 2) : mars 2015 – novembre 2015
- Journées d'études régionales : novembre 2015
- Colloque national : décembre 2015

Equipe

Le projet de recherche exploratoire et de renforcement de réseau engage quatre partenaires français et, pour l'instant, 2 partenaires étrangers. L'équipe actuelle comporte des juristes, sociologues de l'action publique, gestionnaires et démographes mais pourra être ouverte à d'autres chercheurs des disciplines des sciences sociales (science politique, économique ou géographie).

- Hervé Rihal, professeur, droit public, directeur du centre de recherche juridique et politique Jean Bodin (EA 4337) ; Albéric Baumard, docteur en droit public, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université d'Angers.

- Hervé Hudebine, maître de conférences en sociologie, université de Bretagne occidentale, Brest, Laboratoire d'études et de recherches sociologiques (LABERS - EA 3149).
- Corinne Grenier, professeur, HDR, sciences de gestion ; Anne-Gaëlle Rimbert-Pirot, doctorante en gestion, assistante de recherche, Kedge Business School, Marseille, Centre d'Etudes et de recherche en gestion d'Aix-Marseille, université Aix-Marseille (CERGAM – EA 4225).
- Alain Jourdain, professeur, démographie, Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), Centre de recherche sur l'action politique en Europe (CRAPE - [UMR 6051](#)).
- Mobilisation d'équipes régionales du GRALE.

Séminaire de préfiguration 13 mars 2014

Le séminaire s'est tenu à l'appartement décanal (12, place du Panthéon,

Programme de la journée

9 h 00 : Accueil des participants

9 h 20 : Présentation du séminaire (Gérard Marcou, professeur de droit public, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Centre d'Etudes et de Recherches en Administration Publique – CERAP EA 142)

09 h 45 : **Genèse et problématique du projet** (Hervé Hudebine, maître de conférences en sociologie, Université de Bretagne Occidentale, Brest, Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sociologie, LABERS – EA 3149)

10 h 15 : **Table ronde n° 1 : La gouvernance des politiques médico-sociales aux échelons régionaux et locaux : perspectives européenne et française**

- Modérateur : Gérard Marcou
- La gouvernance des systèmes locaux d'accompagnement de la perte d'autonomie, une perspective comparative européenne (Olivier Giraud, chargé de recherche en science politique, Centre National des Arts et Métiers – CNAM, Laboratoire Interdisciplinaire de Sociologie Economique – LISE, UMR 3320 CNRS et CNAM)
- Les ARS et leurs exécutifs : agences autonomes, établissements publics ou administrations soumises aux autorités centrales (Hervé Rihal, professeur de droit public, université d'Angers, directeur du centre de recherche juridique et politique Jean Bodin - EA 4337)
- Questions des participants et débat

11 h 15 : Pause café

11 h 30 : **Table ronde n° 2 : La recomposition des relations entre les collectivités territoriales et l'Etat appréhendée à travers les processus d'élaboration et de mise en œuvre des schémas médico-sociaux**

- Modérateur : Jacques Fialaire, professeur de droit public, université de Nantes, Droit et Changement Social – DCS, UMR 6297, université de Nantes et CNRS : Jacques.Fialaire@univ-nantes.fr
- L'accompagnement de la perte d'autonomie, une compétence départementale : projets, enjeux politiques, stratégiques et financiers (Jean-Pierre Hardy, chef de service, politiques sociales, Assemblée des Départements de France - ADF)
- Les logiques de fabrication des schémas et des programmes territoriaux d'organisation médico-sociaux : entre dynamiques locales et verticalisation (Alain Jourdain, professeur, démographie, Ecole des hautes études en santé publique - EHESP, Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe, CRAPE - [UMR 6051](#))
- Questions des participants et débat

13 h 45 : Table ronde n° 3 : La recomposition des relations entre les conseils généraux et l'Etat appréhendée à travers les dispositifs de coordination de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie (réseaux et parcours de santé).

- Modérateur : Hervé Rihal
- La stratégie des ARS dans l'intégration des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (Hélène Trouvé, ingénieure de recherche, ex-Fondation Nationale de Gérontologie)
- Le pilotage de la mise en œuvre des politiques du handicap : maîtrise des dispositifs et responsabilités des ARS et des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (Corinne Grenier, professeur, HDR, sciences de gestion, Kedge Business School, Marseille, chercheur affilié au CERGAM, EA 4225, Aix-Marseille Université)
- Questions des participants et débat

14 h 45 : Pause

15 h 00 : Table ronde n° 4 : préfiguration du projet de recherche interrégional

- Synthèse des contributions (Corinne Grenier, avec l'appui de Hervé Hudebine, Alain Jourdain, Hervé Rihal)
- Regard des jeunes chercheurs :
Alberic Baumard, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche, université d'Angers,

Marion Porcherie, ingénieure de recherche, doctorante en promotion de la santé, Ecole des hautes études en santé publique - EHESP, Centre de Recherche sur l'Action Politique en Europe, CRAPE - [UMR 6051](#) ;

Anne-Gaëlle Rimbart-Pirot, doctorante, Kedge Business School et laboratoire CERGAM, EA 4225, Aix-Marseille Université
- Définition des problématiques, approches, méthodes et résultats de recherche escomptés
- Conclusion de la journée (Jacques Fialaire)

III - Publications individuelles en lien avec le thème de la commission

Ouvrages

- V. DONIER :
- *Quelle place pour les collectivités territoriales dans la politique de l'emploi* (dir. V. Donier), L'harmattan, collection Gralle, 2012, 280 pages.
- *Droit des collectivités territoriales*, Dalloz, collection Mémento, avril 2014, 190 pages.

- H. RIHAL :
- *Responsabilité "Etablissements et services sociaux"*, encyclopédie Dalloz 3^{ème} édition, à jour 2011.
- *Action sanitaire et sociale*, Memento du maire et de l'action communale, Dalloz et Berger-Levrault, 2011.

Articles et contributions

V. Donier :

- « Le droit au service public, reflet des obligations pesant sur les personnes publiques », in *Droits des pauvres, pauvres droits ? Recherches sur la justiciabilité des droits sociaux*, rapport réalisé pour la Mission de recherche Droit et Justice, sous la direction de Diane Roman, novembre 2010, p 382-397. Rapport publié également à la *Revue des Droits de l'Homme*, 2012, n°1.
- « Les clairs-obscur de la nouvelle répartition des compétences », contribution au dossier consacré à la loi de réforme des collectivités territoriales, *AJDA* 2011, n°2, p 92-98.
- « Les ambivalences du critère de la résidence dans le cadre du revenu de solidarité active », *RDSS* 2012, n°1, p 63-75.
- « Avant-propos », in *Quelle place pour les collectivités territoriales dans la politique de l'emploi ?*, sous la direction de V. Donier, à paraître, L'Harmattan, 2012, p 11-15.
- « La décentralisation de la solidarité », (en collaboration avec J.-L. Albert), contribution au dossier « Les départements face à l'explosion du coût de l'aide sociale », *AJDA* 2013, p 272-277.
- « La récupération des aides versées aux personnes âgées : les comportements des départements » (en collaboration avec F. Clerc), contribution au dossier « Les départements face à l'explosion du coût de l'aide sociale », *AJDA* 2013, p 278-281.
- Rédaction de l'entrée « Droit social » pour le *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, sous la direction de J.P. Beld, E. Jouve et C. Réveillard, PUF, 2013, p 118-120.

M. LONG :

- Les associations de solidarité, un concept à construire, *Revue Administration*, avril 2014, n° 241.
- La tarification, un outil de solidarité ? *Revue du grand Lyon* Avril 2014.
- *L'action sociale : une proximité désincarnée* in *Décentralisation et proximité*, sous la dir. de Pierre-Yves Chicot, Dalloz, 2013.
- *Vers un acte III de la décentralisation ?* in dossier « Action sociale : la nouvelle donne territoriale », *Revue de Droit Sanitaire et Social*, Janv. fév. 2011, p. 17-26.

H. RIHAL :

- Compétences et responsabilités du département en matière d'aide sociale à l'enfance, *AJCT* 2013, p. 332-335
 - la réforme des conditions de notification des arrêtés d'admission en qualité de pupille de l'Etat, de nouvelles contraintes pour le président du conseil général, *AJCT* 2014, p. 49-51
 - Trente ans de décentralisation de l'action sociale dans Dossier Trente ans de décentralisation, *JCP*, 5 novembre 2012, n° 2352.

M. LONG et H. RIHAL :

La vocation sociale du département, *AJDA* 2011 1865.

Communications avec actes

- **V. Donier**
- « Le juge administratif et les droits sociaux », communication prononcée lors du colloque organisé par Diane Roman au Collège de France, *La justiciabilité des droits sociaux, vecteurs et résistances*, 25 et 26 mai 2011, Pédone, 2012.
- « La réforme des collectivités territoriales en France », intervention au colloque organisé par l'Université de Craiova (Roumanie), *The legal system between stability and reform*, 26-27 avril 2013.
- Communication « L'égalité homme-femme en matière de formation professionnelle », colloque *La femme dans le droit de l'Union européenne*, 17 octobre 2013, Credespo, Université de Bourgogne, à paraître aux éditions Bruylant, 2014.

- **M. LONG**

- « L'exercice des droits collectifs des salariés dans les établissements sociaux et médico-sociaux », actes du colloque d'Angers organisé par le Centre Jean Bodin, *Les relations de travail dans le secteur social et médico-social*, 28 et 29 novembre 2013, RDSS 2014, n° 1, p.28.

- **H. RIHAL**

- « Le statut des personnes handicapées employées par les ESAT entre travailleur et usager d'un établissement social », actes du colloque d'Angers organisé par le Centre Jean Bodin, *Les relations de travail dans le secteur social et médico-social*, 28 et 29 novembre 2013, RDSS 2014, n° 1, p.46-52.

- **M. LONG**

- « L'emploi des étrangers par les collectivités territoriales en France », acte du colloque organisé par l'UPPA, *Collectivités territoriales et intégration des étrangers*, sous la dir. d'O. Lecucq et H. Alcaraz, p. 27-42, L'Harmattan, 2013.

– « Les interventions facultatives des collectivités territoriales en matière d'insertion professionnelle et d'emploi : d'une action parcellaire à la construction d'une véritable politique d'insertion par l'emploi », acte du colloque organisé par l'Université de Franche-Comté, *Quelle place pour les collectivités territoriales dans la politique de l'emploi*, sous la dir. de V. Donier, L'harmattan 2012.

- « Les services sociaux entre secteur marchand et secteur non marchand », acte du colloque organisé par l'Université de Reims, *Les services publics locaux et la concurrence*, sous la dir. d'Olivier Dupeyron, L'harmattan, 2011.

– « Intercommunalités, communes et population âgée : la prise en compte du vieillissement par les territoires », acte du colloque organisé par l'UPPA, 25 et 26 novembre 2010, RDSS, 2011 n° 4, p.; 605-614.

H. RIHAL

- « Autonomie locale et action sociale », acte du colloque organisé par le Centre de recherche sur Les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, *Kaléidoscope de l'autonomie locale*, 10 avril 2014, à paraître.

- « Gratuité et prestations sociales », acte du colloque organisé par l'UBO, *La gratuité*, 30 novembre 2012, à paraître.

- « L'articulation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et les contraintes législatives et réglementaires », acte du colloque organisé par l'Université d'Angers, Centre Jean Bodin, *Les établissements sociaux et médico-sociaux : quelle place pour les contrats*, 1^{er} et 2 décembre 2011, RDSS 2012 p. 27-33.